

Canton de Fribourg

Autor(en): **E.J.-R. / Esseiva, Claudine / Mutter, Christa**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[95] (2007)**

Heft 1513

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-283156>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTON DE FRIBOURG

propos recueillis par E.J.-R.

Antoinette Romanens est candidate au Conseil national pour le parti socialiste fribourgeois. Elle a choisi de s'exprimer sur l'amélioration du quotidien des femmes et la prostitution

Au niveau de la formation, il faudrait : revoir les supports scolaires et les utiliser pour vulgariser les expériences liées à l'égalité dans la famille. Encore et toujours rendre le corps enseignant attentif à cultiver l'éveil et l'intérêt des enfants des deux sexes sans discrimination dans toutes les branches. Dans la formation professionnelle, favoriser l'accès par les deux sexes aux professions « unisexuées ». Enfin, prévoir une discrimination positive des parents travaillant à la formation partielle pour garder un accès la formation continue tout au long de la carrière

Au niveau de la politique familiale, il faudrait : renforcer les structures d'accueil. Les crèches sont encore trop peu nombreuses et la Confédération doit en assurer une généralisation en renforçant les mesures incitatives (obtenues partiellement par la motion Jacqueline Fehr). De même pour les accueils extra-scolaires qu'elle doit inciter partout dans le pays, de manière que toute famille, en milieu urbain ou rural, puisse en bénéficier. Cette volonté d'inciter les accueils extra-familiaux contribue de manière déterminante au changement de mentalité indispensable.

Enfin au niveau du travail : la Confédération doit jouer un rôle incitatif pour son personnel : les formes de job-sharing, d'horaires axés sur la vie de

famille... L'engagement de femmes dans les postes à responsabilité, mais aussi la tolérance pour les « tâches parentales » sous forme de congés payés ou même non payés, sont à développer. La publication d'expériences réussies dans ce domaine doit inciter les administrations publiques et les privés à s'inspirer des expériences réalisées.

Les collectivités publiques doivent mieux reconnaître (salaire et condition de travail) les travaux de base effectués auprès des enfants et des personnes âgées ou handicapées, de manière à les rendre intéressants aussi pour des hommes.

L'autonomie économique des femmes doit passer par d'importants changements au niveau des assurances sociales et par une imposition individuelle.

Des labels « égalité ou famille-compatible » devraient donner aux entreprises des accès facilités aux marchés publics et des facilités fiscales.

Il faut accorder aux personnes travailleuses du sexe des droits fondamentaux. Je partage l'avis que la répression de ces personnes favorise les abus. Toutes les personnes, même celles qui sont dans l'illégalité doivent avoir accès aux soins de base et aux informations administratives nécessaires et bénéficier de protections lorsqu'elles subissent des abus, de la violence, des pressions.

Voici mon expérience fribourgeoise comme membre de l'association « Grisélidis » : après trois ans de persévérance pour monter le projet, une petite équipe professionnelle réussit à établir une présence et un lien de confiance

auprès des personnes prostituées d'un quartier. Mais après l'une de ses premières apparitions dans la rue, une descente de police rompt brusquement le lien établi. Certes, il faut punir sévèrement les proxénètes et tous les abuseurs : location de locaux insalubres ou/et à des prix prohibitifs, comportements violents... Malheureusement, ce sont les prostitué-e-s qui sont visé-e-s par les actions policières et non les abuseurs. Concernant le cadre légal à mettre en place, il doit absolument dépasser les limites cantonales, car les tentatives récentes de légiférer dans certains cantons ont pour effet de repousser les personnes prostituées vers d'autres régions où ils/elles subissent encore plus de précarité. Afin de ne pas pousser hommes et femmes à la prostitution, il s'agit aussi de travailler à des conditions de vie correctes. Ainsi la préoccupation de légaliser toutes les personnes sans papiers ni statut vivant depuis plusieurs années en Suisse, rejoint celle de ne pas pousser ces personnes à gagner leur vie en se prostituant. Des mesures doivent être prises en amont pour améliorer le sort des travailleurs précaires : salaire minimum qui garantisse la couverture des besoins de base, meilleure protection des familles monoparentales, accès aux prestations du chômage ou aux autres assurances sociales...

élections fédérales

Claudine Esseiva est candidate au Conseil national pour le parti radical-libéral du canton de Fribourg. Elle donne son avis sur la prostitution et les crèches.

- Chaque fois que la société interdit quelque chose, elle crée un milieu criminel, sur lequel nous n'avons plus aucune influence. Si nous reconnaissons ce métier, nous pourrions donner un minimum de protection à ces femmes et avoir un minimum de contrôle. La prostitution est une réalité et même avec toutes les interdictions, elle ne disparaîtra jamais. C'est une réalité qu'il faut accepter. Criminaliser ces femmes, est une mauvaise solution. Il faut les respecter et les traiter de la même façon que les autres membres de notre société.

- Pourquoi en matière de crèches la demande est-elle plus forte que l'offre ? Tout d'abord, la législation sur les crèches est trop exigeante. Il faut avoir du personnel formé, mais un diplôme est-il toujours nécessaire ? L'endroit doit répondre à beaucoup d'exigences, mais ne va-t-on parfois trop loin ? C'est la raison pour laquelle nous devons alléger et flexibiliser la loi pour pouvoir répondre à la demande de notre société. Pour que la qualité soit maintenue, il faut des chèques éducatifs afin de créer une certaine concurrence entre les crèches et ainsi stimuler leur qualité. Je m'engage pour que la loi sur les crèches soit adaptée et allégée d'une manière plus pragmatique et que les familles reçoivent un chèque éducatif pour être libres de leur choix !

Gilberte Demont est candidate UDC au Conseil national.

Elle s'exprime sur les inégalités salariales et la violence conjugale.

- Il est déplorable de constater que ces différences salariales soient toujours d'actualité. Certes, elles ne sont pas aussi frappantes que durant les décennies précédentes, mais incontestablement c'est une injustice. L'évolution de notre société a permis à la femme de s'émanciper, de consacrer plus de temps à sa personne, de suivre une formation ou des études. Le hic est que l'évolution a un temps d'avance sur l'adaptation. A mon avis, la femme n'est pas supérieure à l'homme, ni l'homme à la femme, mais se sont des êtres très complémentaires. Cela à bien des niveaux : la manière de traiter les affaires, de communiquer, de gérer, de s'organiser, d'éduquer, etc. etc. Pour cette raison, il est bénéfique que la femme soit présente et active dans bien des domaines, y compris la politique.

Dans les professions du secteur public, les différences salariales entre hommes et femmes sont amoindries. Il devrait être possible d'améliorer la situation par le biais des conventions collectives de travail. Pour les professions non soumises aux CCT, on pourrait envisager des contrôles ponctuels auprès des entreprises. Une large communication, voire médiatisation des iniquités pourraient dissuader les concernés. Quant aux femmes et hommes politiques, ils /elles doivent être particulièrement attentifs à toutes modifications touchant la loi fédérale du travail et tout ce qui gravite autour du droit du travail. En résumé, une législation en bonne et due forme face à l'équité des sexes, des contrôles quant à l'application de ce

droit, de la diffusion d'informations et la mise en valeur des entreprises tenant compte de cette équité salariale entre hommes et femmes.

- Les facteurs prédisposants à la violence conjugale aujourd'hui sont, à mon avis : le manque de communication, la répétition de comportements subis et les médias violents. Il est donc impératif de dénoncer fréquemment les influences néfastes de la télévision, des jeux vidéo et d'internet. L'interdiction n'est pas la meilleure solution. Mais fixer des limites est indispensable pour que les jeunes sachent bien doser leurs loisirs. Les parents doivent aussi faire face à leurs responsabilités, assumer leur rôle de parents et prendre conscience qu'ils tiennent entre leurs mains l'avenir de toute une société. Avant la conception d'un enfant, il serait nécessaire de prévenir les futurs parents de toutes les difficultés, mais aussi des joies futures, que la mise au monde d'un enfant engendre. Il faudrait également exercer une certaine prévention sur celles et ceux qui ont subi des violences, par exemple par le biais de thérapies. Tout cela pour anéantir la haine ou le besoin de vengeance qui habite des personnes très souvent innocentes. La responsabilisation de tous les acteurs de la scène apporterait aussi un bien à notre société.

élections fédéral *e* s

Christa Mutter, candidate des Verts fribourgeois au Conseil national, s'exprime sur le manque de place dans les crèches et les inégalités salariales.

- Tout d'abord, rappelons ce qu'apporte une crèche à la société, car on a tendance à ne souligner que sa fonction de permettre aux parents («aux mamans») de se libérer pour leur travail et de la considérer donc surtout comme moyen de soutien à la carrière professionnelle des femmes. Mais une crèche est surtout un chaleureux lieu de vie pour les petits enfants. Ce sont des institutions d'intégration sociale et culturelle qui peuvent préserver les familles et les écoles de nombreux problèmes : on y apprend la vie en groupe, une deuxième ou troisième langue, une nouvelle culture, des activités variées ; la crèche peut détecter des troubles de santé, psychiques ou physiques – le tout dans un cadre ludique. Elle offre aussi des places de travail qualifiées et auxiliaires.

Le premier crédit fédéral voulait encourager la création de nouvelles places de crèches ; il constituait un premier pas dans la bonne direction, malgré son échec partiel : ce crédit n'a pas été utilisé entièrement car les conditions d'octroi étaient trop contraignantes : seuil de départ trop haut, phase de consolidation des structures trop courtes. Il faudrait donc surtout un nouveau crédit-cadre avec des conditions plus réalistes et qui permettrait aussi de soutenir l'évolution des institutions existantes par étapes : par exemple l'agrandissement échelonné sur cinq ans, la modification des heures d'ouverture, la transformation d'écoles maternelles ou de garderies en crèches. Pourquoi ne pas assortir l'aide financière de la Confédération à l'existence d'une obligation légale des communes et des cantons de créer et de subventionner des crèches, pour faire avancer les retardataires ?

De plus, la Confédération pourrait jouer un rôle actif dans la formation des éducatrices et du personnel auxiliaire, en créant des diplômes reconnus au niveau fédéral avec une meilleure reconnaissance salariale à la clef.

- Un journal romand de qualité nous raconte cet été la vie privée des patrons. La constante : une épouse-ménagère «compréhensive» qui gère la famille. Un de ces messieurs dit explicitement : une épouse de manager peut avoir une activité salariée accessoire à 40 %, au maximum. Tant que nos «décideurs» fonctionnent et pensent ainsi, une multitude d'instruments sera nécessaire pour faire avancer l'égalité économique des femmes.

Le premier instrument est la formation des filles et des garçons, avec un accent particulier pour faire comprendre aux filles qu'une bonne formation est la meilleure base de décision pour mener sa propre vie. Des bourses, des concours, des quotas d'engagement peuvent constituer des coups de pouces décisifs.

Ensuite, une bonne politique familiale devrait permettre d'éviter le choix douloureux «famille ou carrière». Un congé parental à l'instar des pays nordiques et des crèches sont indispensables, avec un prolongement au-delà de la petite enfance : une réorganisation de l'école obligatoire avec un horaire harmonisé et continu. Ce modèle fonctionne ailleurs et les enfants s'en portent très bien. L'Etat doit enfin jouer le rôle d'exemple : tant que les métiers «féminins» et leur spécificités sont sous-estimés dans le barème salarial, tant que la force physique d'un policier est mieux payée que le savoir-faire d'une infirmière, l'économie privée ne suivra pas.

Une étape importante sera le salaire minimal garanti par la loi ou l'obligation de conventions collectives, surtout les professions les plus pénalisées, dans la vente, le ménage, le domaine hôtelier. Légalement, pourquoi ne pas instaurer la transparence à tous les niveaux, avec la publication systématique des salaires ? Enfin, l'Etat devrait contrôler, par des enquêtes systématiques, l'égalité salariale dans les entreprises et ne plus accorder de mandats qu'aux entreprises qui l'appliquent dans les faits.

Thérèse Meyer-Kaelin est députée PDC au Conseil national depuis 1999 et candidate à sa propre succession. Elle s'exprime sur les places de crèches et l'amélioration du quotidien des femmes.

- Il manque, en effet, encore beaucoup de places de crèches en Suisse. Le programme d'impulsion pour la création de places d'accueil décidé au niveau fédéral devrait permettre 35'000 à 40'000 nouvelles places, c'est la moitié du nombre que nous avons souhaité au départ. Pour améliorer l'offre, je pense à de nouveaux instruments comme la possibilité de déduire fiscalement les montants investis à la création de crèches par des privés ou des entreprises. L'accès à la formation pour les personnes s'occupant des enfants doit être facilité. D'autre part, les frais de garde doivent aussi bénéficier d'une déduction fiscale, du moins partielle.

- Pour améliorer le quotidien des femmes (et partant, aussi des hommes) et permettre plus d'égalité, je pense qu'il est bon d'informer et d'encourager dès le plus jeune âge les jeunes filles à se former pour pouvoir être indépendantes économiquement et si possible avoir une activité professionnelle épanouissante. Au moment de fonder un foyer, elles pourront ainsi mieux choisir comment organiser la conciliation de leur vie professionnelle et familiale, peut-être, en des phases diverses selon l'âge des enfants et le temps qu'elles désirent leur consacrer. Pour assurer le succès de cette conciliation, l'engagement au travail doit être plus flexible. Congés payés ou non payés, temps partiels, horaires flexibles et télétravail devraient être instaurés pour faciliter un bon contact entre enfants et parents dans la prime enfance, gage d'un bon départ dans la vie. Pour compléter le tableau, il faudrait absolument que les femmes puissent compter sur une formation continue ou une reconversion professionnelle pour reprendre une activité après un temps consacré aux enfants.

